PROVINCE DE QUÉBEC MRC MÉKINAC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac tenue à la salle de l'Âge D'Or au 1455, Route Ducharme le troisième jour de avril deux mille treize (03/04/2013) à compter de dix-neuf heures (19h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Marlène Doucet M. Robert Tessier Mme Marjolaine Guérin M. Robert Doucet Mme Johanne Tessier

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. M. Robert Jourdain, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Résolution 2013-04-053 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par M. Robert Tessier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que mentionné ci-dessous et en laissant le varia ouvert.

- 1. Ouverture
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mars 2013
- 4. Démission d'un membre du Conseil
- 5. Correspondance
- 6. Rapport de l'inspecteur municipal
- 7. Nomination d'un membre au CCU
- 8. Engagement employé municipal
- 9. Inscription à la formation OTUND
- 10. Travaux électrique/plomberie/terrassement/Emprunt –Accueil camping
- 11. Présentation des comptes
- 12. Règlements de la Bibliothèque de St-Roch-de-Mékinac
- 13. Emploi Étudiant & demande de subvention
- 14. Expo-Mékinac
- 15. Réparation à la clôture du quai fédéral
- 16. Règlement de modifications
- 17. Formation Commission des Normes du Travail
- 18. Programmation TECQ 2010-2013 (résolution selon guide)
- 19. Varia a)
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

Résolution 2013-04-053A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mars 2012

Il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par Mme Johanne Tessier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mars 2013 tel que rédigé.

Résolution 2013-04-054 Démission d'un membre du Conseil

Attendu la lettre de démission de M. Sébastien Doucet étant effective en date du 22 mars 2013:

Attendu l'avis au Conseil en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Élections et référendum;

Attendu l'article 335 de la L.R.Q., c.E-2.2;

Il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu ce qui suit :

- d'accepter la démission de M. Sébastien Doucet comme conseiller municipal;
- de ne pas combler le poste vacant étant donné qu'il reste moins de 12 mois avant la prochaine élection générale.

-Adoptée-

Résolution 2013-04-055 Remerciements à M. Sébastien Doucet

Attendu la démission de M. Sébastien Doucet comme membre du Conseil municipal;

Il est proposé par M. Robert Doucet appuyé par M. Robert Tessier et résolu ce qui suit :

- Que des remerciements soient adressés à M. Sébastien Doucet pour les années qu'il a consacré à la Municipalité.

-Adoptée-

CORRESPONDANCE DE MARS 2013

Télébec – Réclamation

MAMROT - Suivi des contrats

MMQ - Ristourne

MMQ - Assemblée générale

DEC région du Québec - Fonds d'Amélioration Infrastructure

Communautaire

Relais pour la Vie-Remerciement

ADMQ - Site Web élections municipales

MRC de Mékinac – Entente Cour Municipale Commune

AQDR – Bulletin Rayonnement

Le Magazine Scribe

Relais pour la Vie – Demande de M. Michel Mongrain

Résolution 2013-04-056 Relais pour la Vie – Demande de Michel Mongrain

Il est proposé par M. Robert Doucet appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu ce qui suit :

 -d'autoriser un don de \$ 50 à M. Michel Mongrain pour le Relais de la Vie de la Société Canadienne du Cancer.

Résolution 2013-04-057 Réclamation de Télébec

Attendu la facture, en date du 26 mars 2013 pour le coût des réparations à la suite d'un bris de câble appartenant à Télébec;

Attendu qu'il y avait eu le ou vers le 08 février lors d'un bris au réseau d'aqueduc à la rue Mongrain;

Attendu la facturation au montant de \$ 904.40

Il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par M. Robert Doucet et résolu de payer cette facture au montant de \$ 904.40.

-Adoptée-

Le dépôt de la correspondance est proposé par Mme Johanne Tessier appuyé par.

Résolution 2013-04-058 Rapport inspecteur municipal

Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin appuyé par Mme Marlène Doucet et résolu d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal pour les travaux effectués au cours du mois de mars 2013.

-Adoptée-

Résolution 2013-04-059 Nomination d'un membre au C.C.U.

Attendu la démission de M. Sébastien Doucet, comme membre du Conseil; Attendu que M. Doucet était membre du C.C.U.;

Il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par M. Robert Doucet et résolu de nommer Mme Johanne Tessier, conseillère membre du Comité Consultatif d'Urbanisme.

-Adoptée-

Mme Marlène Doucet se retire de la table du Conseil après avoir déclarée son intérêt indirect dans le point #8 Engagement – employé Municipal et le point #9 Inscription à la formation OTUND.

<u>Résolution 2013-04-060</u> Engagement – employé municipal

Attendu la résolution # 2013-03-042;

Attendu que l'offre a été publiée sur le site d'Emploi Québec et par des avis affichés dans la Municipalité;

Attendu la formation d'un comité de sélection formé d'un employé de la MRC de Mékinac, d'un employé du CLD Mékinac et du maire de la Municipalité; **Attendu** la recommandation du comité de sélection pour l'engagement de M. Michel Lapointe comme employé municipal;

En conséquence :

Il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu d'engager M. Michel Lapointe comme employé municipal.

Résolution 2013-04-061 Engagement – employé municipal

Il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu d'engager M. Michel Lapointe au taux horaire de \$ 18.50, 40 heures semaine comme saisonnier 6 mois par année.

-Adoptée-

Résolution 2013-04-062 Inscription à la formation OTUND

Attendu le programme de qualification Traitement en Eau Souterraine Sans Filtration & Réseau de Distribution (OTUND) d'Emploi-Québec; Attendu qu'une formation d'une durée de trois semaines est planifiée à St-Étienne-des-Grès qui débute le 08 avril prochain;

Il est proposé par M. Robert Doucet appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu ce qui suit :

- d'inscrire M. Michel Lapointe à cette formation
- de payer l'inscription de \$ 109 à Emploi Québec pour cette formation.

-Adoptée-

Mme Marlène Doucet revient à la table du Conseil.

<u>Résolution 2013-04-063</u> Travaux électrique/plomberie/terrassement/Emprunt -Accueil camping

Attendu qu'un devis en électricité a été confectionné pour la nouvelle bâtisse de l'accueil au camping;

Il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par M. Robert Doucet

et résolu d'inviter trois (3) entrepreneurs en électricité à soumissionner pour ces travaux d'électricité à la bâtisse de l'accueil.

-Adoptée-

Résolution 2013-04-064 Travaux électrique/plomberie/terrassement/Emprunt -Accueil camping

Attendu la proposition de Chauffage MC 2007 Inc. pour les travaux de plomberie à la nouvelle bâtisse de l'accueil au camping;

Attendu que la proposition est fixée à \$ 15 924.04 comprenant toutes les taxes;

Il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par Mme Marlène Doucet

et résolu conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt décrétant les travaux électrique/plomberie/terrassement et emprunt ce qui suit :

 d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat avec Chauffage M.C. 2007 Inc. pour la fourniture et l'installation du système de plomberie à la nouvelle bâtisse du camping

-Adoptée-

AVIS DE MOTION est donné par Mme Marjolaine Guérin, appuyé par Mme Marlène Doucet qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté un règlement concernant les travaux électrique/plomberie/terrassement ainsi que l'emprunt afférent pour la nouvelle bâtisse de l'accueil au camping.

Résolution 2013-04-065 Comptes à payer

Il est proposé par Mme Johanne Tessier appuyé par M. Robert Doucet et résolu d'autoriser le paiement des comptes ci-dessous présentés

COMPTES DU MOIS	SEANCE	

Rémunération des employés(es) Déplacement des employés et formation Salaire des Élus		6 985.57 721.04 1 470.21	\$
Fournisseurs de biens et services			
Postes Canada	Distribution du Petit Bavard	37.30	\$
C.S. Énergie	Aide-financière - Album finissant 2012	35.00	\$
Annie Francoeur	Remboursement mutation	185.20	\$
Postes Canada	Achat timbres	70.12	\$
Les Foresteries S.N. Doucet	Contrat de déneigement	6 358.63	\$
Petite Caisse	Divers - frais de poste, café, eau de javel	192.93	\$
Bureau en gros	Achat papeterie	146.19	\$
Fabrique St-Roch-de-Mékinac	Location de mars 2012	200.00	\$
Garage SLB Enr	Achat batteries, lait, sucre, article nettoyage	39.25	\$
Hélène Samson, notaire	Honoraires pour achat de terrain #1	707.88	\$
Hydro-Québec	Électricité bureau, puits #1, Pard du Moulin	2 592.26	\$
Pétroles Jacob	Huile à chauffage	888.88	\$
Laboratoires Environex	Analyse de l'eau	74.16	\$
PG Solutions Inc	Renouvellement contrat d'entretien	4 055.73	\$
Service Cité Propre	Cueillette des ordures	3 187.88	\$
Télus	Cellulaire inspecteur municipal	77.24	\$
Télébec S.E.C.	Téléphone administration	107.98	\$
MicroGest Informatique	Achat disque dur & cable	169.00	\$
MRC Mékinac	Enfouissement février 2012	611.12	\$
SSQ Investissement	Régime de retraite employés/employeur	368.94	\$
	тот	TAL 29 282.51	\$

Je soussigné, Robert Jourdain, secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse St-Rochde-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires au paiement de ces comptes.

-Adoptée-

Résolution 2013-04-066

Règlement de la bibliothèque de St-Roch-de-Mékinac #2013-04-02

Il est proposé par M. Robert Doucet appuyé par M. Robert Tessier et résolu d'adopter le règlement # 2013-04-02 qui suit :

Bibliothèque Municipale de St-Roch-de-Mékinac- Règlements

Heures d'ouverture : Mardi de 13 h à 16 h et de 18h30 à 20h30

Inscription: Aucun frais d'inscription pour les résidents ainsi que pour les résidents saisonniers de la municipalité. Pour les résidents de l'extérieur, le coût a été fixé à \$ 20.00 par année.

Tous les jeunes de moins de 14 ans doivent avoir la signature d'un adulte responsable sur la carte d'inscription.

Le coût de remplacement pour une carte magnétique est de \$ 2.00. Les documents sont prêtés pour une période de trois (3) semaines.

Prêts: 5 documents en tout (livres, revues, CD-Rom, etc.)

Amendes: \$ 0.05 par document, par jour de calendrier.

Renouvellement: Les documents peuvent être renouvelés à la Bibliothèque ou vis le site Internet du CRSBP à l'adresse suivante : http://www.reseaubibliodu quebec.qc.ca

Les NIP sont attribués seulement par la responsable de la Bibliothèque. Renouvellement maximum de 2 fois pour le même document.

Les documents en retard ou ceux qui ont été réservés ne peuvent pas être renouvelés.

Responsabilité: Les abonnés sont responsables de tous les documents qu'ils empruntent. Ils devront payer pour les livres, revues et autres documents perdus ou endommagés. Les documents ne doivent pas se prêter d'un abonné à un autre.

Vous demeurez responsable de tous les documents empruntés à votre nom ainsi qu'à nous les retourner dans les délais prescrits afin que tous puissent en profiter.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez-vous adresser à la responsable, coordonnatrice de la bibliothèque ou laisser un message au bureau municipal au (819) 646-5635

-Adoptée-

Résolution 2013-04-067 Emploi étudiant & demande de subvention

Il est proposé par Mme Johanne Tessier appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu d'autoriser la demande de financement dans le cadre de la subvention Desjardins – Jeunes au travail pour un poste de préposé au classement pour l'été 2012.

-Adoptée-

Résolution 2013-04-068 Expo-Mékinac

Il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par M. Robert Doucet et résolu ce qui suit :

- d'autoriser Mme Chantal Jacob à participer à Expo-Mékinac organiser par la Chambre de Commerce de Mékinac qui aura lieu les 11, 12,13 et 14 avril
- d'autorise le paiement de \$ 316.18 pour location d'emplacement et électricité.

-Adoptée-

Résolution 2013-04-069 Réparation à la clôture du quai fédéral

Attendu qu'Hydro-Québec a confirmé qu'ils allaient rembourser les coûts de remplacement de la clôture du quai fédéral;

Attendu la cotation de Inter Clôtures Cambrek au montant de 1 493 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Robert Doucet appuyé par M. Robert Tessier et résolu ce qui suit :

- d'autoriser Inter Clôtures Cambrek à effectuer le remplacement de la clôture pour accès au quai fédéral selon la cotation du 13 février 2013.

Résolution 2013-04-070 Règlement # 2013-04-01

Il est proposé par Mme Johanne Tessier appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu d'adopter le.

RÈGLEMENT NO. 2013-04-01

CONCERNANT DES **MODIFICATIONS** À DIVERS RÈGLEMENTS DONT LE **NUMÉRO 91-01-01** Règlement relatif aux permis et aux certificats et LE **NUMÉRO 2008-01-01** Concernant le service de l'aqueduc

Attendu que le Conseil municipal juge à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de modifier son règlement relatif aux permis et aux certificats ainsi que son règlement concernant le service de l'aqueduc;

Attendu que des avis de motion ont été donnés à la séance ordinaire du 02 mai 2012 afin d'apporter ces modifications;

EN CONSÉQUENCE : Le Conseil de la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac édicte ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 MODIFICATION DU TARIF POUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE:

DE FIXER À \$ 100 LE TARIF POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

ARTICLE 3 MODIFICATION DU TARIF POUR ENTRÉE D'EAU:

DE FIXER À \$ 800 LE TARIF POUR UNE ENTRÉE D'EAU

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

-Adoptée-

Résolution 2013-04-071 Formation Commission des Normes du Travail

Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin appuyé par Mme Johanne Tessier et résolu ce qui suit :

- d'autoriser Mme Sylvie Genois à suivre la formation donnée par la Commission des Normes du Travail qui se donnera à Shawinigan le 07 mai 2013;
- d'autoriser le paiement de \$ 50 d'inscription à cette formation.

-Adoptée-

<u>Résolution 2013-04-073</u> Programmation des travaux TECQ 2010-2013

Attendu que:

- La Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire;

Il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par Mme Marlène Doucet et résolu ce qui suit :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que les ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire:
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixés à \$ 28 par habitant, soit un total de \$ 112 par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

-Adoptée-

Résolution 2013-04-072 Demande de lumière de rue

Il est proposé par M. Robert Doucet appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu ce qui suit :

 de faire une demande à Hydro-Québec pour l'installation d'une lampe de rue au coin de la route 159 et le Chemin du Domaine de la Colonie.

La levée de l'assemblée est proposée par M	. Robert Doucet appuyé par M. Rob	ert
Tessier. II est 19h40.		

Guy Dessureault Maire	Robert Jourdain secrétaire-trésorier